
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 juin 2022 à 19 h
6100, rue Pascal**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs
M. Maxime Ubner Sauveur, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche
M. Daniel Bussièrès, chef de division - relations avec les citoyens et communications

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
M. Alain-David Jean-Noël, chargé de secrétariat
M. Louis Dufour, inspecteur au PDQ 39

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé à la mémoire des victimes des récents événements de violence aux États-Unis.

Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence de M. Louis Dufour, représentant du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA22 10 156

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2022, à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2022, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la Ville – district Marie-Clarac

Point d'information :

- Félicitations à l'équipe des bibliothèques de l'arrondissement pour les résultats obtenus dans le cadre du diagnostic annuel effectué par l'Association des bibliothèques publiques du Québec.
-

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Bilan des activités du 15^e festival des arts.
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clarac

Points d'informations :

- Installations de seize modules d'exposition dans des parcs de Montréal-Nord près de trois rues commerciales et dans le secteur Nord-Est de l'arrondissement. Les 26 œuvres d'artistes photographes peuvent être découvertes aux abords des rues de Charleroi, Fleury et Monselet, ainsi que dans le Corridor vert des cinq écoles;
 - Félicitations aux entreprises qui ont reçu un diplôme dans le cadre du programme Entreprendre ensemble Montréal-Nord organisé avec la Corporation de développement économique et commerciale (CDEC).
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la Ville – district Marie-Clarac

Points d'informations :

- Mention à l'effet que les travaux de réaménagement du terrain de la maison Brignon-Dit-Lapierre ont remporté un prix national de l'Association des architectes paysagistes du Canada, dans la catégorie « Paysages publics à moyenne échelle », félicitations aux équipes et divers intervenants ayant travaillé sur le projet;
 - Félicitations à la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord, et à son président M. Jean-Paul Guiard. La SHGMN se distingue une fois de plus en étant nommée parmi les organismes candidats au « Prix hommage bénévolat Québec 2022 » remis par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec.
-

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'informations :

- Retour sur leur mission de quatre jours à Évry-Courcouronnes consacrée aux bonnes pratiques en matière d'innovation éducative;
 - Retour sur le succès du gala de l'action bénévole et félicitations aux récipiendaires ainsi qu'à toutes les personnes et organismes qui étaient en nomination et celles et ceux qui travaillent pour les familles de notre arrondissement;
 - Souligne ce soir quatre importants acteurs de notre communauté, quatre agents du poste de quartier #39, qui ont voué plusieurs années de leur carrière au service de la population de notre arrondissement et qui viennent de prendre leur retraite. Invitation à Mme Nancy Wiseman, M. Yan Léveillée, M. Karl Tremblay et M. Pierre Allard à signer le Livre d'Or de l'arrondissement.
-

Suspension de la séance à 19 h 38.

Reprise de la séance à 19 h 41.

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 45.

Questions des citoyens présents dans la salle.

Mme Fatima Gomez Salazar

-Ajout d'un feu de circulation à l'intersection de l'avenue Plaza et du boul. Henri-Bourassa;

-Ajout de stations pour vélos entre l'avenue Plaza et l'avenue de Paris.

M. Marco Veillette

-Propreté sur la rue Hénault et absence du passage du balai mécanique.

Mme Sylvie Lefort

-Présence d'un pipeline sous l'école Adélarde-Desrosiers et sécurité des lieux.

M. Richard Louisor

-Actions à prendre par l'arrondissement suite aux violences par armes à feu sur le territoire;
-Retour des Marchés du Nord pour l'été suite à la faillite de l'organisme Panier Fûté.

M. Jean-François Gagné

-Félicitations à l'arrondissement pour les mesures d'apaisement de la circulation qui sont installées et invitation à leur événement au parc Aimé-Léonard;
-Ajout de pistes cyclables sur le territoire de l'arrondissement et notamment sur le boul. Maurice-Duplessis.

Dépôt d'un document.

Mme Catherine Gauvin

-Ajout de pistes cyclables sur le territoire de l'arrondissement et souhaite savoir si une liste de projets en environnement existe pour consultation pour les citoyens;
-Souhaite savoir si un comité citoyen existe pour le partage d'idées en environnement.

M. Sasha Merazil

-Plan estival de l'arrondissement pour la sécurité des citoyens suite aux événements de violence au Québec;
-Heures prolongées pour les jeux d'eau pour la saison estivale lors des canicules;
-Relève pour les activités des Marchés du Nord pour cet été.

M. Réal Guilbert

-Augmentation des aires de stationnement et enlèvement de gazonnement sur le territoire de l'arrondissement et chronique de sensibilisation absente dans Infonord.

Mme Julie Sigouin

-Changement de local pour le comité Greg-O-miel.

Mme Sabrina Selaoui

-Contraventions pour des citoyens qui se stationnent devant leurs entrées privées.

Mme Gaetana Colella

-Ajout de terrains de pickleball à l'arrondissement.

Questions reçues via le formulaire électronique.

M. François Carrère

-Problèmes de stationnement sur rue dans son secteur et marquage de la fin des « bateaux de trottoirs ».

Mme Julie-Anne Moreau

-Dangerosité de la circulation sur le boul. Gouin – Absence de mesures d'apaisement dans le secteur du boul. Henri-Bourassa, boul. Léger et la Rivière-des-Prairies.

Questions des citoyens présents dans la salle.

Mme Fatima Gomez Salazar

-Ajout du marquage des flèches pour vélos sur les rues et surtout la rue d'Amos pour la circulation en contre-sens;
-Marquage près du parc Pilon à l'intersection du boul. Pie-IX près sur SRB Pie-IX.

Fin de la période de questions à 20 h 38.

Suspension de la séance à 8 h 38.

Reprise de la séance à 8 h 46.

CA22 10 157

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 4 mai 2022, à 10 h, adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 mai 2022, à 19 h, et adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 mai 2022, à 11 h 45.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 4 mai 2022, à 10 h, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 mai 2022, à 19 h et le procès-verbal du conseil d'arrondissement du 18 mai 2022, à 11 h 45.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA22 10 158

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 mai 2022.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1227758005

CA22 10 159

Déclaration d'engagement envers le contrôle de l'herbe à poux sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord conformément à l'entente signée avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord s'engage envers le contrôle de l'herbe à poux sur son territoire afin de mettre en place les conditions favorables au maintien et à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de ses citoyens, et ce, conformément à l'entente signée avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux;

ET QUE l'arrondissement mette en oeuvre son plan de contrôle de l'herbe à poux réalisé grâce à l'appui financier du gouvernement du Québec dans le cadre du *Plan pour une économie verte 2030*.

Adopté à l'unanimité.

15.01 1229161005

CA22 10 160

Adjuger à 2633-2312 Québec Inc. (Arthier), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 940 495,50 \$, taxes incluses, un contrat pour l'aménagement de la place Saint-Rémi à l'arrondissement Montréal-Nord, autoriser une dépense de 188 099,10 \$, taxes incluses, pour les contingences et autoriser une dépense de 94 049,55 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 1 222 644,15 \$.

Appel d'offres 1112 / 2 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adjugé à 2633-2312 Québec Inc. (Arthier), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 940 495,50 \$, taxes incluses, le contrat 1112 pour l'aménagement de la place Saint-Rémi à l'arrondissement Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 188 099,10 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 94 049,55 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 1 222 644,15 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1228544002

CA22 10 161

Adjuger à Clôtures Daviault, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 121 873,50 \$, taxes incluses, un contrat pour la construction d'une clôture en métal mitoyenne en bordure du boulevard Pie-IX en arrière trottoir sur le domaine public dans l'arrondissement de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 18 282 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 140 155,50 \$.

Appel d'offres 1113 / 4 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adjugé à Clôtures Daviault, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 121 873, 50 \$, taxes incluses, le contrat 1113 pour la construction d'une clôture en métal mitoyenne en bordure du boulevard Pie-IX en arrière trottoir sur le domaine public dans l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 18 282 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 140 155,50 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1227161005

CA22 10 162

Accorder une contribution financière de 40 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2022, pour le financement du projet Actions de soutien aux locataires du Nord-Est qui s'inscrit dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 40 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2022, pour le financement du projet *Actions de soutien aux locataires du Nord-Est* qui s'inscrit dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du Nord-Est de l'arrondissement;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1224988004

CA22 10 163

Entériner une contribution financière de 200 \$ à la Troupe de danse Mapou Ginen pour la 8e édition de la levée de fonds annuelle Konbit (marathon de danse et de chant) qui a eu lieu le 22 mai dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2022.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 200 \$ à la Troupe de danse Mapou Ginen pour la 8e édition de la levée de fonds annuelle Konbit (marathon de danse et de chant) qui a eu lieu le 22 mai 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.04 1223573014

CA22 10 164

Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez rouge de Montréal qui auront lieu du 1er au 31 décembre 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez Rouge de Montréal qui auront lieu du 1er au 31 décembre 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1223573016

CA22 10 165

Accorder un contrat de services d'un montant de 27 594 \$, taxes incluses, au Partenariat du Quartier des spectacles, pour la réalisation et la mise en place de l'exposition "Un Cœur nomade", sur le site du Bouquiniste, pour une période de 3 mois, soit du 21 juin au 21 septembre 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordé un contrat de services d'un montant de 27 594 \$, taxes incluses, au Partenariat du Quartier des spectacles, pour la réalisation et la mise en place de l'exposition "Un Cœur nomade", sur le site du Bouquiniste, pour une période de 3 mois, soit du 21 juin au 21 septembre 2022;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1224394004

CA22 10 166

Autoriser une dépense de 121 949,35 \$, taxes incluses, à Énergir pour des travaux de déplacement d'une conduite de gaz, située en arrière du trottoir ouest de la rue Lapierre, entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis et autoriser une dépense de 25 000 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 146 949,35 \$.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 121 949,35 \$, taxes incluses, à Énergir pour des travaux de déplacement d'une conduite de gaz, située en arrière du trottoir ouest de la rue Lapierre, entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis, conformément à la proposition en date du 4 mai 2022;

QUE soit autorisée une dépense de 25 000 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 146 949,35 \$;

QUE soit autorisé le Directeur de la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à signer l'entente de réalisation et tout document relatif à cette entente pour et au nom de l'arrondissement de Montréal-Nord;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1220709002

CA22 10 167

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 avril 2022.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1227606013

CA22 10 168

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2022.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1227606014

CA22 10 169

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une publicité dans la programmation de la 29e édition de ItalFestMTL qui se tiendra du 5 au 20 août 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une publicité dans la programmation de la 29e édition de ItalFestMTL qui se tiendra du 5 au 20 août 2022 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1223573015

CA22 10 170

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la Fête nationale, et ce, à même le budget de représentation des élus 2022.

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès de la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la Fête nationale 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1223573017

CA22 10 171

Autoriser l'arrondissement de Montréal-Nord à participer aux ventes de livres des Amis de la Bibliothèque de Montréal.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisé l'arrondissement de Montréal-Nord à participer aux ventes de livres des Amis de la Bibliothèque de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1224394003

CA22 10 172

Adopter le Règlement RGCA05-10-0006-14 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant certaines dispositions portant sur les ressources humaines.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA05-10-0006-14 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant certaines dispositions portant sur les ressources humaines a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA05-10-0006-14 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant certaines dispositions portant sur les ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1227987001

CA22 10 173

Adopter le premier projet de résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille de zonage R14-25 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre une marge latérale de 1,22 mètre au lieu de 1,98 mètre, un troisième étage au lieu de deux, une mezzanine et un coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) de 1,44 au lieu de 1;

De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R. 1562 afin de permettre un déclin de fibrociment comme revêtement extérieur;

De déroger à l'article 85 et permettre un escalier extérieur visible de la voie publique;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

QUE les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;

QUE les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;

QU'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1228303011

CA22 10 174

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le Règlement RGCA09-10-0006-10 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter diverses dispositions.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA09-10-0006-10 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter diverses dispositions a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 10 mai 2022;

ET QUE soit adopté le Règlement RGCA09-10-0006-10 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter diverses dispositions.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1228303007

CA22 10 175

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.061 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 10 mai 2022;

ET QUE soit adopté le second projet de Règlement 1562.061 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1228303006

CA22 10 176

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 10 mai 2022;

ET QUE soit adopté le second projet de Règlement R.R.1562.060 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme suite à la modification des paramètres de densité pour permettre la construction de projets institutionnels dans le secteur Albert-Hudon.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1227758002

CA22 10 177

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages au 11935, avenue L'Archevêque, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'une habitation unifamiliale isolée, conformément aux documents déposés :

- Plan d'architecture préparé par Daniel Laprise, technologue chez Consultech DL, daté du 10 mai 2022;
- Plan d'implantation préparé par Sébastien Alarie, arpenteur-géomètre, minute 4406, daté du 9 mai 2022;
- Plan de protection des arbres préparé par Angelo Geromin, technologiste forestier chez Consultation DendroSpec inc. daté du 3 mai 2022;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

QUE les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;

QUE les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;

QU'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 845 048 et 2 210 124 du cadastre du Québec, soit le 11935, avenue L'Archevêque.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1227040003

CA22 10 178

Nommer M. Alex Lallier-Carbonneau, à titre de chef de division de la Division des études techniques, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 7 juin 2022, en vue d'un statut de permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé M. Alex Lallier-Carbonneau, matricule 100059965, à titre de chef de division de la Division des études techniques, (emploi 214480, poste 25341), groupe de traitement 03-FM08, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 7 juin 2022, en vue d'un statut de permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1221959002

CA22 10 179

Nommer Mme Corinne Faucher, à titre d'agente culturelle à la Division de la culture et des événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 11 juin 2022, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Corinne Faucher, matricule 693420000, à titre d'agente culturelle, (emploi 700630, poste 53805), groupe de traitement 29-020E, à la Division de la culture et des événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 11 juin 2022, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1225190003

CA22 10 180

Titulariser M. Salah Eddine Dahhan, à titre de chauffeur opérateur d'appareils motorisés « B », à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 11 juin 2022.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Salah Eddine Dahhan, matricule 100052824, à titre de chauffeur opérateur d'appareils motorisés « B », (emploi : 601130), groupe de traitement : 14-010, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 11 juin 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1228224003

CA22 10 181

Autoriser la création d'un poste permanent de conseiller en planification, (emploi 302240), groupe de traitement 29-002, en contrepartie de l'abolition du poste permanent d'agent de recherche en développement durable, (emploi 499810, poste 86967), groupe de traitement 29-001E, à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 30 juillet 2022.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent de conseiller en planification, (emploi 302240), groupe de traitement 29-002, en contrepartie de l'abolition du poste permanent d'agent de recherche en développement durable, (emploi 499810, poste 86967), groupe de traitement 29-001E, à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 30 juillet 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1223602005

À 21 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
mairesse d'arrondissement

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 27 juin 2022.